

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 août 2026
N°952

DAVID AMIEL FÉLICITE LES DOUANIERS D'ORLÉANS ET DE BOURGES POUR LEUR SAISIE REMARQUABLE DE 243,35 KG DE COCAÏNE A BORD D'UN CAMION SUR L'AUTOROUTE A10



Crédit : Douane française

Le week-end dernier, les douaniers d'Orléans en contrôle sur l'autoroute A10 découvrent près de 250 kg de cocaïne camouflés derrière des bottes de paille à bord d'un camion. Cette saisie représente une valeur de 16 millions d'euro à la revente sur le marché illicite.

Dans la matinée du samedi 8 août 2026, la brigade des douanes d'Orléans reçoit un renseignement interne signalant la circulation sur l'autoroute A10 d'un camion frigorifique néerlandais susceptible de transporter des produits stupéfiants.

La brigade monte aussitôt un dispositif de contrôle, avec le renfort de deux agents de l'unité de Bourges. Les douaniers repèrent le poids-lourd, le stoppent et entament la procédure de contrôle. Interrogé sur la destination et la nature du chargement, le chauffeur, de nationalité néerlandaise, déclare un trajet Espagne/Pays-Bas et explique transporter des ballots de paille.

À l'ouverture de la remorque frigorifique, les douaniers constatent effectivement la présence de bottes de paille. Cependant, un contrôle approfondi de l'ensemble routier permet de découvrir, au fond du chargement, une palette entourée de film plastique noir. Une fois l'emballage retiré, les douaniers remarquent des cartons contenant des sachets thermo-soudés. Ces derniers sont remplis de poudre blanche qui, une fois testée, réagit positivement à la cocaïne.

Au total, les douanes d'Orléans et de Bourges saisissent 200 pains de cocaïne pour un poids total s'élevant à 243,35 kilos, soit une valeur de plus de 16 millions d'euros.

Le chauffeur du poids-lourd est informé qu'il se trouve en infraction pour transport et détention de marchandises dangereuses pour la santé publique sans document justificatif régulier.

À l'issue de la procédure douanière, l'individu est remis à l'office anti-stupéfiants de la police judiciaire d'Orléans. Lors de sa comparution devant le tribunal judiciaire d'Orléans le 13 août 2026, le prévenu a demandé à pouvoir préparer sa défense. L'audience est donc renvoyée au 12 octobre 2026.

En 2025, la Douane française a saisi 31,26 tonnes de cocaïne sur le territoire national.

David Amiel, ministre de l'Action et des Comptes publics a déclaré : « *Je salue le travail remarquable des agents des douanes, dont le professionnalisme, la vigilance et l'engagement ont permis cette saisie exceptionnelle de 243 kg de cocaïne. Cette opération illustre une nouvelle fois la détermination de nos douaniers à lutter sans relâche contre les trafics de stupéfiants et à protéger nos concitoyens.* »

POUR ALLER PLUS LOIN

Album photos : <https://we.tl/t-oMCWq28ScOepatoE>

Contacts presse :

Bureau de la communication Douane : 01 57 53 42 11 / 4318 / 4718 / 4714 -

presse@douane.finances.gouv.fr

Cabinet de David Amiel : 01 53 18 45 37 – presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr

Bureau de presse de Bercy : 01 53 18 33 80 – presse.bercy@finances.gouv.fr